

CB
Interne : 2143



Ville de
NOUMÉA

Mis en ligne le :

16 AVR. 2026

ARRETE N° 2026 / 1045

**NOMMANT LES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE NOUMEA AU SEIN DES
COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES**

Le Maire de la ville de Nouméa,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU les dispositions de la délibération n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,

VU le règlement intérieur du conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu, en raison de la charge incombant au Maire, de confier des fonctions de représentation de la commune,

ARRETE :

ARTICLE 1 /

Est nommé pour me représenter à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

- M. Patrick GUILLON, 5^{ème} adjoint au maire.

ARTICLE 2 /

Est nommée pour me représenter à la présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

- Mme Kimberley BARONI, 10^{ème} adjointe au maire.

./.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours contre le présent arrêté auprès du Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa date de publication.

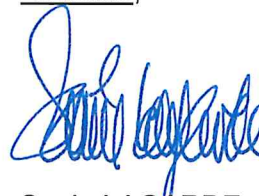
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le présent arrêté sera transmis au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publié par voie d'affichage.

Nouméa, le 16 AVR. 2026

Le Maire,


Sonia LAGARDE



Destinataires :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Subdivision Administrative Sud | 1 |
| - SGL | 1 |
| - CAB | 1 |
| - DAJM (dont CCM et SC) | 1 |
| - Affichage | 1 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté nommant les représentants de la ville de Nouméa au sein des commissions municipales permanentes

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/04/2026

Numéro de l'acte : 2026-1075 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20260416-2026-1075-AI

Date de décision : 16/04/2026

Acte transmis par : Anne WEITMANN

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.5. Autres désignations